



MAIRIE
D'ARCENS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2022

Président : Monsieur GIROT Thierry.

Présents : Mesdames et Messieurs GIROT Thierry, CHANUT Nathalie, COURTAULT Joëlle, CHAUSSINAND Laurent, MARMEY Martine, RIBEYRE Jean-Claude, VIGNAL Lionel.

Absents excusés : ABEL Patricia (pouvoir à Monsieur RIBEYRE Jean-Claude), CLAUZIER Brigitte (pouvoir à Madame MARMEY Martine), ROZE Aurélien, TALARON Nadège (pouvoir à Madame COURTAULT Joëlle).

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18 heures.

Désignation du secrétaire de séance : Madame MARMEY Martine a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Modification des commissions communales
2. Révision loyer SAS Cypack
3. Subvention du conseil départemental pour le déneigement des voiries communales
4. Questions diverses.

1) **Modification des commissions communales**

Monsieur le Maire rappelle que les commissions communales sont des instances de préparation des questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Elles sont lieu de travail et d'étude.

Le conseil municipal souhaite apporter plus de précision à la composition des commissions communales qui a été faite le 03 juillet 2020.

Après délibération et vote à l'unanimité, les commissions communales sont composées de la façon suivante :

Administration générale – Finances - Économie

M. GIROT Thierry
Mme COURTAULT Joëlle
Mme CLAUZIER Brigitte
M. CHAUSSINAND Laurent

Culture - Patrimoine

Mme ABEL Patricia
M. RIBEYRE Jean-Claude
Mme MARMEY Martine
M. VIGNAL Lionel

Tourisme – Communication - Animation

M. RIBEYRE Jean-Claude
Mme MARMEY Martine
Mme CHANUT Nathalie
Mme COURTAULT Joëlle

Social – École – Petite enfance - Jeunesse

Mme COURTAULT Joëlle
Mme CHANUT Nathalie
Mme MARMEY Martine
Mme CLAUZIER Brigitte

Travaux – Voiries – Bâtiments Publics :

M. GIROT Thierry
M. CHAUSSINAND Laurent
Mme COURTAULT Joëlle
M. VIGNAL Lionel

Urbanisme :

M. GIROT Thierry
M. CHAUSSINAND Laurent
Mme COURTAULT Joëlle
M. RIBEYRE Jean-Claude

Responsables Bibliothèque : Mme CLAUZIER Brigitte Mme MARMEY Brigitte (suppléante)

Pour chaque commission, la première personne désignée sera le représentant principal de la commission.

2) Révision loyer SAS CYPACK

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la révision annuelle du loyer de la SAS Cypack n'a pas été appliquée depuis la signature du bail à usage commercial au 31/03/2011.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas réviser les loyers de la SAS Cypack jusqu'à la prochaine date anniversaire soit en avril 2023.

3) Subvention du conseil départemental pour le déneigement des voiries communales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le règlement d'aide au déneigement des voiries communales et intercommunales adopté le 19 octobre 2009 par le Conseil Départemental.

- La nature des dépenses subventionnables porte sur l'achat de fournitures et les travaux de déneigement.
- Le montant de la subvention est de 50 % du coût TTC des travaux justifiés, si la maîtrise d'ouvrage est communale.
- La subvention ne sera allouée que si les dépenses de déneigement représentent plus de 70 € TTC par kilomètre de voirie communale.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental par le versement d'une subvention dans le cadre du déneigement hiver 2021/2022.

4) Questions diverses

Les points suivants ont été abordés :

- Prévisions d'investissements pour l'année 2022 : rendu du travail fait en commission
- Point sur le démarrage des travaux d'eau et assainissement sur la Grand'Rue
- Plan Communal de Sauvegarde : préparation de son lancement en commission
- Projet de création d'un site TNT
- Préparation des élections présidentielles
- Point sur la collecte de solidarité avec l'Ukraine

Dates à retenir :

- P.L.U. : enquête publique du 11 mars au 11 avril 2022
Le commissaire enquêteur recevra en mairie : les 11 mars, 26 mars et 11 avril 2022
- Réunion publique du SCOT, à Le Cheylard, le 10 mars 2022
- Signature du compromis de vente pour le bâtiment communal Rue de l'Église le samedi 19 mars 2022

La date du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 14 avril 2022, à 18h00.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,
GIROT Thierry

